

Au 31 décembre 2018, la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'adultes ou d'enfants handicapés dans des structures médico-sociales s'élève à 510 620 places. Cette offre a augmenté de 4,4 % depuis 2014, l'évolution étant davantage portée par le développement des services que par celui des établissements. Les personnes accueillies sont plus souvent des hommes.

Les personnes en situation de handicap peuvent être orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, selon la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée.

### Plus de 500 000 places d'accueil ou d'accompagnement dans plus de 12 000 établissements et services

Au 31 décembre 2018, 12 430 établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées proposent 510 620 places, dont 68 % sont destinées aux adultes et 32 % aux enfants (*tableau 1*). Si les établissements ont vocation à accueillir ou à héberger, les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'offre de places est plus importante dans les premiers que dans les seconds. Ainsi, près de 80 % des places installées<sup>1</sup> le sont en établissement. C'est encore davantage le cas pour les adultes que pour les enfants : 84 % des places pour adultes sont en établissement, contre 66 % au sein des structures pour enfants. Entre 2014 et 2018<sup>2</sup>, le nombre total de places d'accueil et d'accompagnement a augmenté plus vite que la population totale (+4,4 % contre moins de 1 %). L'offre s'est davantage développée dans les services (+11,2 % dans les services pour enfants et +11,1 % dans ceux pour adultes) que dans les établissements (+1,5 % pour les enfants et +3,0 % pour les

adultes). En particulier, l'évolution de l'offre d'accompagnement des enfants est portée presque exclusivement par les services. Ces évolutions sur les quatre dernières années prolongent les tendances déjà observées depuis le milieu des années 2000.

Les 358 100 adultes handicapés accueillis dans des établissements ou accompagnés par des services<sup>3</sup> sont principalement en foyer (154 100 personnes) ou en établissements et services d'aide par le travail (Esat) avec 125 700 personnes (*tableau 1*). Parmi les 168 700 enfants accompagnés par des structures médico-sociales, 72 000 le sont au sein d'instituts médico-éducatifs (IME) et 57 900 par des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad). Dans les établissements pour enfants, l'accueil de jour sans hébergement est plus fréquent que dans les établissements pour adultes : 64 % des capacités d'accueil contre 46 % (*graphique 1*). Pour les adultes, le mode d'accueil des établissements est très lié à la fonction de l'établissement : 88 % des places en Esat sont proposées en accueil de jour sans hébergement contre 13 % des places en foyer.

Fin 2018, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le rapport entre le personnel en équivalent temps plein (ETP) et le nombre de places offertes, est stable pour l'ensemble des structures par rapport à 2014. Le taux d'encadrement est inférieur à 30 ETP par 100 places dans les services pour adultes et pour enfants et dans les Esat ; il est supérieur à 100 ETP par 100 places dans les structures pour enfants polyhandicapés.

1. Les places installées sont celles en état d'accueillir des personnes (celles fermées temporairement pour cause de travaux sont incluses). Elles peuvent être moins nombreuses que les places autorisées, ces dernières n'étant pas nécessairement créées.

2. Les données relatives à la situation fin 2014 ont été révisées, et peuvent donc légèrement différer de celles publiées jusqu'alors.

3. Cet effectif est supérieur au nombre d'adultes effectivement accueillis ou accompagnés, car il contient des doubles comptes. Un même adulte handicapé peut en effet occuper simultanément deux places, par exemple dans un établissement ou un service d'aide par le travail en journée et dans un foyer d'hébergement la nuit. Pour les enfants, la prise en charge simultanée dans deux structures est en revanche beaucoup plus rare.

**Tableau 1** Nombre de structures, de places, de personnes accueillies et de personnel, au 31 décembre 2018

	Situation au 31 décembre 2018					Évolution entre 2014 et 2018 (en %)		
	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de personnes accueillies ou accompagnées	Personnel en équivalent temps plein (ETP)	Taux d'encadrement (ETP par place, en %)	Nombre de structures	Nombre de places	Personnel en équivalent temps plein (ETP)
<b>Ensemble des structures</b>	<b>12 430</b>	<b>510 620</b>	<b>526 900</b>	<b>257 600</b>	<b>50,4</b>	<b>7,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>
<b>Établissements pour enfants, dont :</b>	<b>2 370</b>	<b>108 900</b>	<b>110 900</b>	<b>78 100</b>	<b>71,7</b>	<b>4,6</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>
IME	1 300	70 730	72 100	46 000	65,1	3,0	2,2	2,3
Itep	460	15 980	16 000	12 600	79,2	7,5	2,7	-1,2
Établissements pour enfants polyhandicapés	200	5 680	5 900	6 400	113,4	-0,5	0,5	-1,0
IEM	140	7 180	7 100	6 400	89,1	-1,4	-2,9	-1,7
Établissements pour jeunes déficients sensoriels <sup>1</sup>	120	6 740	6 800	5 000	74,2	-4,8	-11,1	-8,1
<b>Services pour enfants<sup>2</sup></b>	<b>1 800</b>	<b>55 790</b>	<b>57 900</b>	<b>15 900</b>	<b>28,6</b>	<b>10,5</b>	<b>11,2</b>	<b>14,1</b>
<b>Établissements pour adultes, dont :</b>	<b>6 790</b>	<b>290 240</b>	<b>293 900</b>	<b>154 900</b>	<b>53,4</b>	<b>5,9</b>	<b>3,0</b>	<b>5,3</b>
Esat	1 500	119 830	125 700	25 600	21,3	0,4	0,4	0,3
Centres de formation et d'orientation professionnelle <sup>3</sup>	160	11 230	8 900	3 700	32,8	6,0	2,4	-3,7
Foyers <sup>4</sup>	4 920	154 710	154 100	124 200	80,3	8,0	5,5	6,5
<b>Services pour adultes<sup>5</sup></b>	<b>1 460</b>	<b>55 640</b>	<b>64 200</b>	<b>8 600</b>	<b>15,5</b>	<b>15,8</b>	<b>11,1</b>	<b>16,9</b>
<b>Établissements pour enfants et adultes<sup>6</sup></b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>&lt; 100</b>	<b>&lt; 100</b>	<b>63,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

IME : institut médico-éducatif ; Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ; IEM : institut d'éducation motrice ;

Esat : établissement et service d'aide par le travail.

1. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

2. Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

3. Centres de préorientation pour adultes handicapés (CPO), centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS).

4. Foyers occupationnels et foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM), Établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM).

5. Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) et services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

6. Lieux de vie et d'accueil (LVA), catégorie intégrée dans l'enquête en 2018.

**Note** > Le nombre de personnes accueillies ou accompagnées comporte des doubles comptes, car un même adulte handicapé peut occuper simultanément deux places, l'une en journée et l'autre sur son lieu d'hébergement.

**Lecture** > Au 31 décembre 2018, 12 430 structures proposent 510 620 places.

**Champ** > France entière.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

## **Encadré 1** Les structures dédiées à l'accueil ou l'accompagnement des enfants et adultes handicapés

### **Les établissements pour enfants et adolescents handicapés**

- > Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée.
- > Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.
- > Les enfants polyhandicapés, présentant un handicap grave à expressions multiples associant déficiences motrices et déficiences mentales qui entraînent une restriction de leur autonomie, nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne. Ils sont accueillis et suivis par les établissements pour enfants polyhandicapés.
- > Les établissements pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Cet établissement leur assure par conséquent des soins et une éducation spécialisée.
- > Il existe aussi des jardins d'enfants spécialisés, des établissements d'accueil temporaire, des foyers d'hébergement pour enfants et adolescents, ainsi que des établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.
- > Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

### **Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle**

- > Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide.
- > Les centres de pré-orientation (CPO) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés ainsi qu'un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.
- > Les centres de rééducation professionnelle (CRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

### **Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés**

- > Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.
- > Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire des polyhandicapés, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.
- > Les foyers d'hébergement ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'Esat, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.
- > Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler, mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- > Les foyers d'accueil polyvalent ont été créés en 2005 pour répertorier les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée.
- > Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) sont censés remplacer les FAM, alors que les établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM) devraient remplacer les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés.





> Des établissements d'accueil temporaire ainsi que des établissements expérimentaux accueillent également des adultes handicapés.

> Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (Samsah). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie ainsi que de leurs activités sociales.

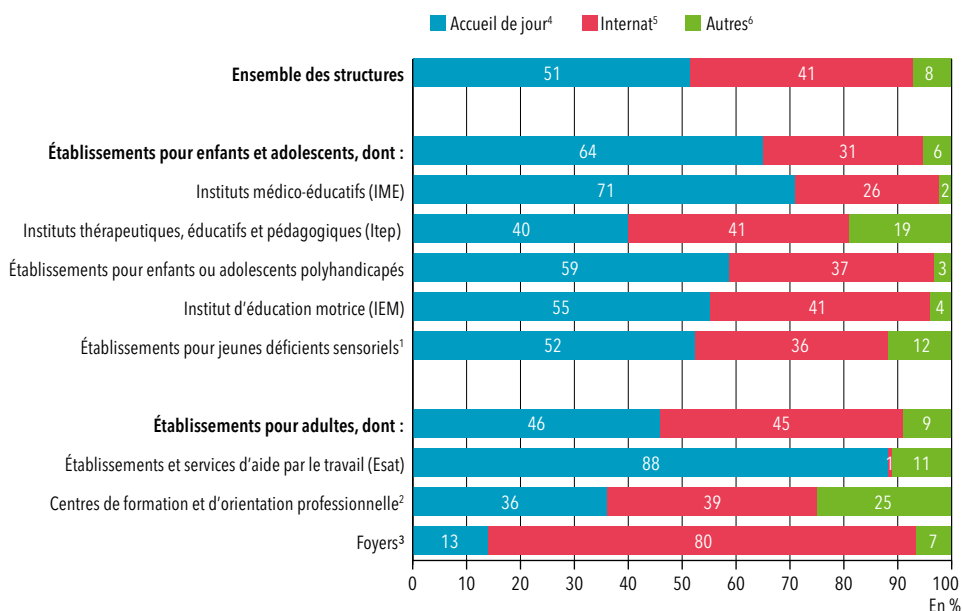
### La population accueillie est plutôt masculine et concentrée sur les âges intermédiaires de la vie

Les personnes accueillies (en journée ou en hébergement) dans les établissements pour adultes ou enfants handicapés se distinguent de l'ensemble de

la population par une plus forte proportion d'hommes (67 % des enfants et 59 % des adultes) [graphique 2]. Cette surreprésentation masculine est particulièrement marquée entre 8 et 20 ans.

La pyramide des âges des personnes accueillies en établissement médico-social est très concentrée

**Graphique 1** Nombre de places selon le mode d'accueil et le type d'établissement, au 31 décembre 2018



1. Instituts pour déficients visuels, établissements pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

2. Centres de réorientation pour adultes handicapés (CPO), centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UJEROS).

3. Foyers occupationnels et foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM).

4. Accueil de jour/externat (sans hébergement).

5. Internat (complet, de semaine, etc.).

6. Dont hébergement éclaté, accueil familial, accueil temporaire, prestation sur le lieu de vie, etc.

**Lecture** > Fin 2018, 51 % des places sont proposées en accueil de jour sans hébergement.

**Champ** > Établissements pour personnes handicapées, France entière.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

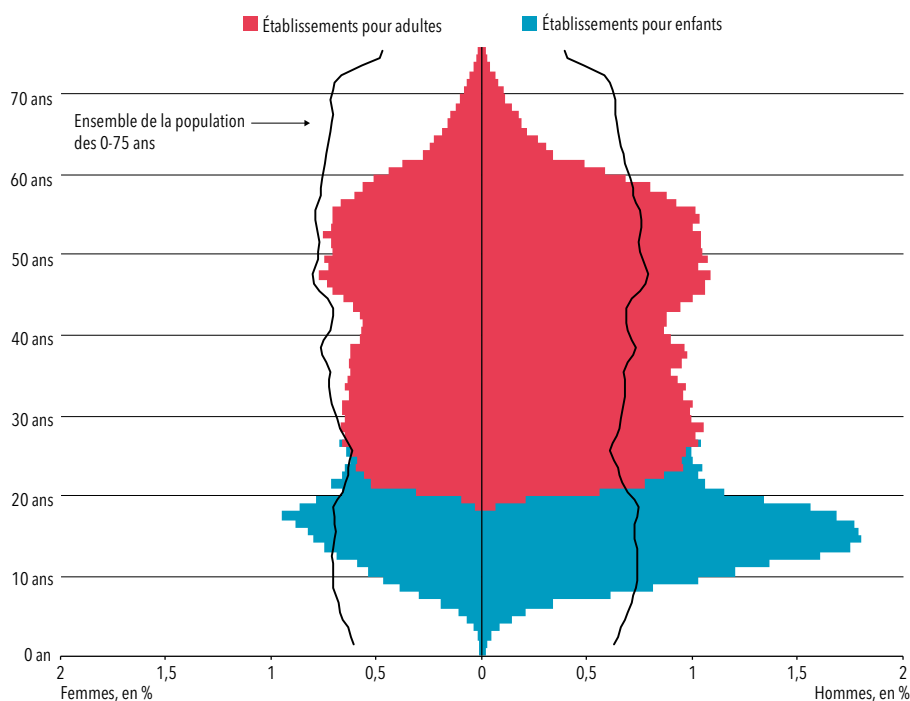
sur les âges intermédiaires de la vie, et les âges extrêmes sont très peu représentés. Les jeunes enfants, d'âge préscolaire, sont en effet pris en charge par leur famille ou par des modes d'accueil non spécifiques aux enfants handicapés. Très peu d'enfants de moins de 6 ans sont donc accueillis en établissements médico-sociaux. Ils ne représentent que 2,5 % des personnes accueillies, contre 9 % de l'ensemble de la population âgée de 0 à 70 ans. À l'autre extrême de la pyramide des âges, les plus de 60 ans sont, en proportion, moins nombreux dans les établissements médico-sociaux. Une partie d'entre eux sont accueillis dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées (voir fiche 17).

### Le lien entre déficience principale et type d'établissement plus fort pour les enfants que pour les adultes

Les établissements et services médico-sociaux sont, pour la plupart, organisés en fonction du type de handicap présenté par leurs bénéficiaires. Beaucoup de structures disposent ainsi d'un agrément pour accueillir une catégorie particulière de personnes, même si certaines peuvent avoir des agréments plus larges. Aussi, le lien entre déficience principale et type d'établissement est fort, et ce davantage pour les enfants que pour les adultes (tableau 2).

La majorité des personnes accueillies au sein des Esat, des foyers occupationnels, des foyers d'hébergement

#### Graphique 2 Pyramide des âges des personnes accueillies en établissements pour adultes et enfants handicapés, au 31 décembre 2018



**Notes** > Le total des établissements pour adultes est calculé hors foyers d'hébergement pour limiter le nombre de personnes accueillies comptées deux fois.

La quasi-totalité des personnes accueillies en foyer d'hébergement sont, en parallèle, accueillies par un Esat, un foyer occupationnel/de vie ou d'accueil polyvalent. Les doubles comptes entre établissements pour enfants sont négligeables.

**Lecture** > Au 31 décembre 2018, les filles de 12 ans représentent 0,6 % des personnes accueillies dans une structure pour adultes ou enfants handicapés.

**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Sources** > DREES, enquête ES-Handicap 2018 ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019).

**Tableau 2 Répartition des personnes accueillies ou accompagnées par déficience principale selon le type de structure, au 31 décembre 2018**

Type de structure / Déficience principale (en %)	Déficiences intellectuelles	Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	Déficiences sensorielles	Déficiences motrices	Polyhandicap	Autres	Total	Effectifs
<b>Adultes</b>								
Foyer d'hébergement pour adultes handicapés	73	20	1	3	< 1	3	100	36 100
Ensemble des établissements pour adultes, hors foyer d'hébergement	61	21	2	7	4	5	100	257 900
Foyer occupationnel/ de vie/d'accueil polyvalent ou EANM	71	19	1	5	1	3	100	59 300
Esat	69	23	1	3	< 1	4	100	125 700
CRP ou UEROS	3	13	10	44	< 1	30	100	8 900
MAS	43	14	1	11	26	6	100	29 300
FAM ou EAM	48	27	2	13	5	5	100	29 300
Autres	45	37	1	9	1	8	100	5 300
SAVS/Samsah	37	32	9	13	< 1	10	100	64 200
<b>Enfants</b>								
Ensemble des établissements pour enfants et adolescents	53	27	5	6	5	4	100	110 900
IME	77	18	< 1	1	2	3	100	72 100
Itep	3	94	< 1	< 1	< 1	2	100	16 000
Établissement pour jeunes déficients sensoriels	1	2	78	2	< 1	17	100	6 800
IEM	7	4	1	71	9	8	100	7 100
Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	21	4	1	6	64	4	100	5 900
Autres types d'établissements	37	45	1	3	4	10	100	3 000
Sessad	31	30	17	11	1	11	100	57 900

**Notes >** Voir le tableau 1 pour les acronymes. Les « autres types d'établissements » regroupent, chez les enfants, les établissements d'accueil temporaire, les jardins d'enfants spécialisés, les établissements expérimentaux, les foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés et les enfants en lieux de vie et d'accueil. S'agissant des adultes, cette catégorie regroupe les établissements expérimentaux, les établissements d'accueil temporaire et les adultes en lieux de vie et d'accueil.

Le nombre de personnes accueillies ou accompagnées comporte des doubles comptes, car un même adulte handicapé peut occuper simultanément deux places, l'une en journée et l'autre sur son lieu d'hébergement. Afin de limiter ces doubles comptes, le total pour l'ensemble des établissements pour adultes est calculé « hors foyers d'hébergement ».

**Lecture >** Au 31 décembre 2018, 69 % des adultes handicapés accueillis en Esat ont pour déficience principale une déficience intellectuelle.

**Champ >** Personnes accueillies dans une structure pour enfants ou adultes handicapés, hors CPO et accueil temporaire, France métropolitaine et DROM.

**Source >** DREES, enquête ES-Handicap 2018.

ou encore des foyers d'accueil polyvalent ou EANM ont une déficience intellectuelle ou des troubles du psychisme. D'autres établissements accueillent majoritairement des personnes ayant une déficience principale motrice, comme les centres de rééducation professionnelle (CRP) ou les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation (UEROS).

### Les personnes accompagnées par des services

Les services destinés aux adultes (SAVS et Samsah) accompagnent principalement des personnes en âge de travailler, la classe d'âge la plus représentée est celle de 45 à 54 ans (*tableau 3*). Après 55 ans, leur nombre diminue. Les services pour adultes handicapés accompagnent massivement des personnes qui travaillent en milieu protégé (Esat : 32 %) ou qui n'ont pas d'activité professionnelle ni d'accueil en journée (47 %).

La plupart des enfants accompagnés par les Sessad ont entre 8 et 14 ans inclus (*tableau 4*). Il y a moins d'enfants accompagnés par ce type de structure après 14 ans. Conformément aux objectifs des Sessad d'accompagnement et de scolarisation des enfants en milieu ordinaire, la part des enfants non scolarisés y est relativement faible, notamment entre 4 et 16 ans. Le type de scolarisation évolue avec l'âge : la scolarisation en unité localisée pour l'intégration scolaire du premier degré (ULIS-école) augmente rapidement à partir de 6 ans et devient le type de scolarisation majoritaire à 10 ans. Après 11 ans, ce type de scolarisation s'efface au profit d'une scolarisation en unité localisée pour l'intégration scolaire du deuxième degré (ULIS-collège/lycée) ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ce qui correspond au passage du primaire au collège. Cependant, la scolarisation dans un établissement scolaire à temps complet est elle aussi significative, dès 4 ans. ■

**Tableau 3 Répartition des adultes accompagnés par un SAVS ou Samsah par âge selon l'activité ou l'accueil en journée, au 31 décembre 2018**

	Répartition (en %)									Total	Effectifs
	Travail en Esat à temps plein ou partiel	Travail dans une entreprise adaptée	Travail en milieu ordinaire	En formation ou en stage	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour	Accueil en MAS ou en FAM	Autre activité ou accueil en journée	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée		
18-24 ans	22	1	7	10	7	2	< 1	11	40	100	5 400
25-34 ans	39	2	7	3	4	2	< 1	7	36	100	12 500
35-44 ans	40	2	6	1	3	2	< 1	7	38	100	13 100
45-54 ans	35	2	5	1	2	2	< 1	7	46	100	16 900
55-70 ans	19	1	3	< 1	1	3	< 1	8	66	100	15 100
Ensemble	32	2	5	2	3	2	< 1	7	47	100	64 200

**Lecture** > 5 400 adultes de moins de 25 ans sont accompagnés par un SAVS ou un Samsah au 31 décembre 2018, dont 22 % travaillent en Esat à temps plein ou partiel.

**Champ** > Adultes accompagnés par un SAVS ou un Samsah, France métropolitaine et DROM.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

**Tableau 4 Répartition des enfants accompagnés par un Sessad par âge selon le type de scolarisation, au 31 décembre 2018**

	Répartition (en %)									Effectifs
	Non scolarisé	Établissement scolaire temps complet	Établissement scolaire temps partiel	Unité localisée pour l'intégration scolaire - Premier degré (ULIS-école), ex-CLIS	Unité localisée pour l'intégration scolaire - Second degré (ULIS-collège, ULIS-lycée)	Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)	Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	Autre <sup>1</sup>	Total	
Moins de 3 ans	76	11	5	3	1	< 1	< 1	4	100	900
3	27	29	27	4	1	< 1	< 1	12	100	900
4	11	40	32	3	< 1	.	< 1	14	100	1 400
5	6	52	27	3	< 1	< 1	< 1	11	100	2 000
6	3	59	18	13	< 1	< 1	1	5	100	2 800
7	3	50	9	33	< 1	< 1	1	3	100	3 500
8	2	44	7	43	1	< 1	1	3	100	4 200
9	1	40	6	48	1	< 1	1	2	100	4 600
10	1	39	5	50	1	< 1	1	2	100	5 400
11	1	38	4	42	9	2	1	2	100	5 500
12	1	34	4	6	38	12	1	2	100	5 100
13	1	30	4	2	43	15	2	3	100	4 700
14	2	30	4	1	44	14	2	3	100	4 400
15	2	29	4	1	41	14	3	5	100	3 600
16	8	42	2	1	28	2	6	11	100	2 800
17	9	45	3	1	23	1	6	12	100	2 300
18	24	35	2	< 1	19	< 1	5	15	100	1 700
19-20 ans	37	30	1	< 1	9	1	3	20	100	1 500
Ensemble	7	38	7	19	17	5	2	6	100	57 900

1. La catégorie « Autre » contient notamment les unités d'enseignement externalisées dans un établissement scolaire, les unités d'enseignement dans un établissement médico-social ou unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA).

**Lecture** > 900 enfants de moins de 3 ans sont accompagnés par un Sessad au 31 décembre 2018, dont 76 % non scolarisés.

**Champ** > Enfants accompagnés par un Sessad, France entière.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2018.

### Pour en savoir plus

> Des données complémentaires issues de l'enquête ES-Handicap sont disponibles sur l'espace data. drees : [www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr), rubrique Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, sous rubrique Enquête auprès des établissements et services pour adultes et enfants handicapés.

> L'enquête ES-handicap : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/etablissements-de-sante-sociaux-et-medico-sociaux/article/l-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes>

> **Bergeron, T., Eideliman, J.-S.** (2018, juillet). Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 - Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014. Paris, France : DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 28.

> **Falinower, I.** (2016, septembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014. DREES, *Études et Résultats*, 975.

> **Reynaud, F.** (2019, septembre). Les personnes handicapées vieillissantes : évolutions récentes. Article libre propos, *Gérontologie et société*, 41.